



Montréal, 30 novembre 2020

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4
Par courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Demande de soutien

Monsieur le Ministre,

Frappé de plein fouet par la première vague de COVID-19 avec la fin abrupte de la saison théâtrale 19-20 et l'annulation de la saison des festivals et la programmation d'été, le milieu théâtral du Québec s'est montré solidaire et a participé à l'effort collectif pour « aplanir la courbe ». Malgré des contraintes inédites, nos théâtres ont fait preuve d'une imagination et d'une force d'adaptation exemplaires pour proposer à la rentrée cet automne des saisons conformes aux règles de distanciation physique. Grâce au précieux soutien des gouvernements provincial et fédéral, des protocoles sanitaires stricts ont été élaborés puis scrupuleusement appliqués dans nos lieux de diffusion. Pas une éclosion n'a été recensée dans nos murs. Le public a été au rendez-vous, même dans une salle au quart pleine et devant une scène épurée, distanciation physique oblige. Les spectacles programmés ont permis de donner de l'emploi à une poignée d'artistes et d'artisans et ainsi maintenir à flot un mince pan de l'activité économique de notre secteur.

Puis la deuxième vague de la COVID-19 est venue frapper durement le Québec. En conséquence, le gouvernement a adopté le 1er octobre 2020 de nouvelles mesures sanitaires pour freiner la propagation du virus, notamment la fermeture des salles de spectacle jusqu'au 28 octobre, puis au 23 novembre et maintenant jusqu'au 11 janvier 2021.

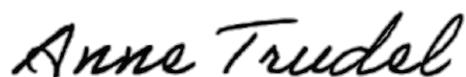
Le gouvernement du Québec a été, jusqu'ici, à l'écoute du milieu culturel et nous vous en sommes reconnaissants. Mais, force est de constater que le chemin sera long avant la reprise d'un rythme normal d'activités en arts de la scène et particulièrement en théâtre. La détresse est de plus en plus grande dans notre milieu et, sans le soutien de l'État, c'est tout un secteur économique pourvoyeur de milliers d'emplois qui risque d'être fortement handicapé pour les prochaines années.

Aussi, dans la foulée de la confection budgétaire 2021-2022 de votre gouvernement, nous souhaitons vous faire part des besoins urgents du milieu théâtral et ce, tant pour le maintien de la santé financière de nos organismes et institutions que celle des individus qui composent la chaîne de création, de production et de diffusion de spectacles.

À cet égard, la poursuite de la mesure de soutien à la diffusion annoncée le 3 octobre par la ministre Nathalie Roy s'impose d'emblée, mais nous souhaitons également vous sensibiliser à l'importance d'accorder une attention particulière aux personnes qui composent notre milieu. Bien que les compagnies de théâtre aient déployé des trésors d'imagination pour développer des programmations adaptées au contexte sanitaire actuel, force est de constater que celles-ci ne remettent au travail qu'une infime partie des artistes, artisans et travailleurs culturels de notre milieu. Avec la collaboration du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour lequel nous appelons à une bonification additionnelle de son budget de 50 M\$, nous croyons qu'il serait possible d'apporter une aide significative permettant au plus grand nombre de renouer avec le travail de création et ainsi retrouver la fierté de contribuer activement à la vitalité culturelle de la communauté. Cette aide offrirait aux artistes et artisans de notre secteur la possibilité de créer des spectacles sans obligation de les diffuser et donc de dépendre des aléas de la situation sanitaire actuelle. Sans cela, rares seront les théâtres prêts à produire et à diffuser un spectacle avec le risque d'une nouvelle fermeture des salles de spectacles.

Nos demandes visent essentiellement à assurer la survie du milieu, le maintien de son dynamisme économique et artistique et, ultimement, une pleine relance des activités théâtrales sur l'ensemble du territoire québécois lorsque la situation sanitaire le permettra.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.



Anne Trudel
Présidente
Conseil québécois du théâtre



Paul Langlois
Directeur général par intérim
Conseil québécois du théâtre

1.

**INVESTISSEMENT
DE 50 MILLIONS
AU CALQ POUR
LE SECTEUR DU
THÉÂTRE**

PRÉCISIONS QUANT AUX
**DEMANDES
BUDGÉTAIRES
2021-2022**

Nous demandons un investissement de fonds supplémentaires pour les activités de recherche, création et préproduction en théâtre. En profitant de cette période où nous sommes éloignés du public pour appuyer correctement ces activités qui sont au cœur de la pratique théâtrale, nous renforcerons les assises de notre milieu. Le CALQ est l'organisation la mieux habilitée à distribuer ces fonds pour répondre aux différents besoins du secteur.

Bien que la mesure d'aide à la diffusion soit une aide importante, un sondage réalisé auprès des membres du CQT nous permet de conclure que l'emploi a diminué d'environ 50% entre les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Cet investissement structurant permettrait d'aider celles et ceux qui ont été laissés de côté par les mesures actuelles, particulièrement les compagnies intermédiaires et de la relève qui n'ont pas de lieu de diffusion, ainsi que tous les artistes créateurs qui évoluent indépendamment ou à l'intérieur de ces compagnies.

2.

RENOUVELLEMENT DE LA MESURE PARTICULIÈRE À LA DIFFUSION DE SPECTACLES JUSQU'AU 31 MARS 2022

La mesure d'aide à la diffusion a fait ses preuves comme étant un bon canal de redistribution pour une partie significative de la chaîne de création-production-diffusion. Elle aide concrètement le travail des diffuseurs spécialisés et pluridisciplinaires et des producteurs-diffuseurs qui bénéficient d'un lieu à pouvoir garantir des revenus à plusieurs professionnel.le.s du milieu.

Cette mesure doit être prolongée jusqu'au 31 mars 2022. Le retour à la normale n'est pas pour demain et même si les représentations devant public reprendront graduellement, il est difficilement envisageable que les diffuseurs puissent retourner à des jauges complètes avant plusieurs mois. Le calcul de soutien se modulant à la jauge permise, on peut penser que le coût de la mesure évoluera à la baisse au fur et à mesure que la situation sanitaire s'améliorera.

La poursuite de cette prévisibilité financière est essentielle pour que le milieu des arts vivants puisse maintenir des activités de créations et de production dans les prochains mois, le milieu œuvrant déjà à préparer la saison 2021-2022.

PAR CONTRE, CERTAINES MODIFICATIONS SONT NÉCESSAIRES AFIN DE PERMETTRE À LA MESURE DE MAXIMISER SON IMPACT.

→ MODIFICATION #1 PÉRIODE DE MISE EN VENTE

Puisque le Québec est en zone rouge, les billets de spectacle se vendent très peu. Comme les décrets sont annoncés seulement quelques jours avant leur entrée en vigueur, cela ne laissera pas suffisamment de temps pour assurer une promotion et une mise en vente adéquate afin de mobiliser le public lors de l'annonce d'une ouverture. Cette situation plongera les diffuseurs dans une importante insécurité financière, ce qui va à l'encontre de l'esprit de la mesure d'aide.

Nous demandons donc une période de trois semaines entre le moment de l'annonce de la réouverture et le moment de la reprise réelle de la diffusion pour permettre la vente de billets, période pendant laquelle la mesure continuerait de s'appliquer.

→ MODIFICATION #2 EXCEPTION POUR LES ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

La mesure doit prévoir une exception pour les événements et festivals. Tel qu'elle est actuellement libellée, la mesure prévoit un soutien pour 50 % du nombre de représentations de l'année de référence. Cette mesure est cohérente pour un diffuseur qui travaille sur un calendrier annuel puisque la mesure actuelle couvre six mois d'exercice, par contre elle est inéquitable pour les festivals et événements. Par exemple, un festival qui programme habituellement 14 spectacles pendant la période couverte ne pourrait recevoir de l'aide que pour l'équivalent de 7 spectacles. Or, cet événement ou ce festival n'a pas d'activités prévues pendant l'autre partie de l'année, c'est 100% de son activité annuelle qui a lieu pendant cette courte période.

Nous demandons donc que le nombre d'événements couverts par la mesure tienne compte de la spécificité des événements et des festivals.

Cette modification devrait s'appliquer dès maintenant.

→ MODIFICATION #3 QUARANTAINE

À l'heure actuelle, si le travail d'une équipe de spectacle doit cesser parce qu'un cas positif de Covid-19 y est déclaré, la mesure ne s'applique pas, plongeant les producteurs-diffuseurs dans une importante insécurité financière, ce qui, à nouveau, va à l'encontre de l'esprit de la mesure.

Nous demandons à ce que la mesure s'applique lorsqu'une équipe est forcée de faire une quarantaine suite à un cas positif de COVID-19.